DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES COMMUNE DE POLLESTRES

Extrait du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nº 2023 088

Nombre de Conseillers En Exercice 27 Présents 19 Votants 26

Date de Convocation 29 novembre 2023

Séance du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,

Etaient présents : J.Ch. MORICONI - C. LEVY - H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST -A. CORDERO - G. CASAS - A. BAUER - A. BERNARD - A. LOPEZ - J.M. THOBOIS - P. DONOT - E. BREBION - T. RENARD - D. CREN - V. GUILLEMIN - C. BALDO - P. MARECHAUX - N. COLELLA

Absents excusés ayant donné procuration : F. PLUJA à C. LEVY - J. BADIE à J.Ch. MORICONI - F. PORTELA à G. CASAS – A. LE MOIGNE à V. GUILLEMIN – E. MARTIN à C. BALDO – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO - P. WADIH à A. BAUER

Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN

Secrétaire de séance : Catherine LEVY

OBJET: Approbation du compte-rendu de la CLECT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que 13 septembre 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour réévaluer l'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et de l'article L5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal d'approuver le rapport issu de la réunion de la CLECT du 11 juillet dernier.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 13 septembre 2023 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire.

Mis en ligne le 8/12/2023

REÇU EN PREFECTURE le 08/12/2023